



Société pédagogique genevoise

Genève, le 20 janvier 2011

CONSEIL FEDERAL  
Palais fédéral  
Bundesplatz 3  
3005 BERNE

Concerne : dénonciation des enfants clandestins par les enseignant-e-s

Madame la Présidente de la Confédération,  
Mesdames les Conseillères fédérales,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Le *Matin Dimanche*, dans son édition du 4 janvier 2011, relate le projet de l'Office fédéral de la justice de renforcer les mesures de lutte contre les étrangers qui vivent illégalement dans notre pays. Cela est profondément choquant, particulièrement lorsqu'il est question de demander aux enseignant-e-s de dénoncer les élèves sans papiers aux autorités compétentes.

Vous n'êtes pas sans savoir que les classes du canton de Genève sont composées d'environ 40% d'élèves étrangers et que, parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui n'ont pas de papiers. Genève peut être fière de respecter le droit des enfants à suivre leur scolarité et d'être ainsi outillés pour affronter leur vie de femme ou d'homme, quel que soit leur futur destin.

Le rôle des enseignant-e-s est d'offrir un cadre de confiance afin que tous les élèves puissent progresser dans leurs apprentissages. Cela est particulièrement vrai pour les enfants les plus précarisés de notre société, parmi lesquels les enfants sans papiers, peu favorisés par les circonstances de la vie. Demander aux enseignant-e-s de dénoncer ces élèves aux autorités compétentes est une rupture de ce cadre de confiance pour tous les élèves, ainsi que pour leur famille. Ceci est absolument incompatible avec le code de déontologie des enseignant-e-s et le droit en vigueur, en Suisse comme sur le plan international (Conventions internationales des droits de l'homme et des droits de l'enfant, notamment).

Il n'est pas acceptable d'imaginer que des enfants puissent se trouver à nouveau cloîtrés chez eux dans la crainte d'être dénoncés, puis renvoyés de Suisse, plutôt que de bénéficier de notre système éducatif.

Un ancien Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, Dominique Föllmi, avait rompu une lance en amenant lui-même un enfant clandestin à l'école ordinaire, pour bien signifier que Genève n'accepterait plus que des enfants soient contraints de se cacher sans avoir accès à une instruction essentielle à laquelle ils ont droit. Nous serions consternés qu'une décision prise plus de vingt ans après ce geste fort et symbolique, vienne tout remettre en question, au mépris des principes humains qui avaient motivé l'action de M. Föllmi.

En conséquence, nous sommes déterminés à lutter contre de telles propositions, si celles-ci devaient être appliquées.

En vous remerciant par avance de bien vouloir considérer notre point de vue avec attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, à l'expression de notre parfaite considération.



Pour la SPG,  
Laurent Vitte, président

Copie à : M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique de la culture et du sport du canton de Genève (DIP)  
Mme Paola Marchesini, directrice générale de l'enseignement primaire du canton de Genève  
M. Georges Pasquier, président du Syndicat des enseignants romands (SER)